

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 juillet 2017

L'an deux mil dix-sept, le douze juillet à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Fleuré, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Vivian PERROCHES, Maire.

Étaient Présents : Mmes Corinne BOND, Laurence DOS ANJOS, Andrée GERLAND, Carole GREMILLET, Annette HENAULT, Catherine TARDY, Florence TUCHOLSKI, MM Jacques DESPLEBIN, Wilfried CHARLES, Yannick JAUCEN, Denis LACOUR, Yann MEHEUX-DRIANO, Jean-François NEVEU, Vivian PERROCHES.

Excusée avec pouvoir : Mme Evelyne SANSQUIER (a délégué son droit de vote conformément à l'article 2120-20 du CGCT à Mr Vivian PERROCHES).

Secrétaire de séance : Mme Annette HENAULT

Assiste : Madeline TROMAS, secrétaire de la collectivité.

Monsieur le maire ouvre la séance et demande s'il y a des remarques quant au compte-rendu du 06 juin dernier. Mme GERLAND fait remarquer qu'au point questions diverses concernant Mme DEMARCONNAY, Mr NEVEU n'était pas le seul à faire remarquer que «...ce courrier mentionne certains faits réels », mais que plusieurs élus font cette remarque.
Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

1/12-07-2017 MARCHE TRAVERSE DU BOURG : AVENANT N°1 EN AUGMENTATION ENTREPRISE EUROVIA LOT 1 TERRASSEMENT-VOIRIE-ASSAINISSEMENT
--

Lot	Entreprise	Montant en € TTC de base du marché	Avenant en € TTC	Nouveau montant En € TTC	Variation en %
01	EUROVIA	438 748.26	18 446.16	457 194.42	+ 4.20

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- approuve l'avenant n°1 proposé par l'entreprise EUROVIA pour le lot 1 terrassement-voirie-assainissement relatif à l'aménagement de la traverse du centre bourg,
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

**2/12-07-2017 MARCHE TRAVERSE DU BOURG : AVENANT N°1 EN AUGMENTATION
ENTREPRISE SPIE LOT 2 ELECTRICITE ECLAIRAGE TELEPHONE**

Lot	Entreprise	Montant en € TTC de base du marché	Avenant en € TTC	Nouveau montant En € TTC	Variation en %
02	SPIE	21 184,38	527,27	21 711,65	2,49 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- approuve l'avenant n°1 proposé par l'entreprise SPIE pour le lot 2 électricité-éclairage-téléphone relatif à l'aménagement de la traverse du centre bourg,
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

**3/12-07-2017 MARCHE TRAVERSE DU BOURG : AVENANT N°1 EN AUGMENTATION
ENTREPRISE VIVE II PAYSAGE LOT N°3 ESPACES VERTS-PLANTATIONS**

Lot	Entreprise	Montant en € TTC de base du marché	Avenant en € TTC	Nouveau montant	Variation en %
03	VIVE II PAYSAGE	28 882,80	333,60	29 216,40	1,15%

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- approuve l'avenant n°1 proposé par l'entreprise VIVE II PAYSAGE pour le lot 3 espaces verts-plantations relatif à l'aménagement de la traverse du centre bourg,
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

**4/12-07-2017 MARCHE TRAVERSE DU BOURG : AVENANT N°1 EN AUGMENTATION
ENTREPRISE SAS 3D LOT N°4 RESINE SIGNALISATION HORIZONTALE ET VERTICALE**

Lot	Entreprise	Montant en € TTC de base du marché	Avenant en € TTC	Nouveau montant en €TTC	Variation en %
04	SAS 3D	209 137,56	6 073,38	215 210,94	2,90 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- approuve l'avenant n°1 proposé par l'entreprise SAS 3D pour le lot 4 résine-signalisation horizontale et verticale relatif à l'aménagement de la traverse du centre bourg,
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

**5/12-07-2017 MARCHE TRAVERSE DU BOURG : AVENANT N°2 EN AUGMENTATION
ENTREPRISE EUROVIA LOT 1 TERRASSEMENT-VOIRIE-ASSAINISSEMENT**

Lot	Entreprise	Montant en € TTC de base du marché+avenant 1	Avenant en € TTC	Nouveau montant En € TTC	Variation en %
01	EUROVIA	457 194.42	32 847.77	490 042.19	7.49 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- *approuve l'avenant n°2 proposé par l'entreprise EUROVIA pour le lot 1 terrassement-voirie-assainissement relatif à l'aménagement de la traverse du centre bourg,*
- *autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.*

6/12-07-2017 REPRISE DE LA TONDEUSE JOHN DEER 1545, DU PLATEAU DE COUPE 1M50 ET DU PLATEAU DE COUPE JOHN DEERE COUPE 1M80 MULCHING AVEC BRAS ET CARDAN par l'entreprise BOUTILLON

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide :

- *de céder la tondeuse John DEERE 1545 et le plateau de coupe 1M50 pour 5000 € à l'entreprise BOUTILLON,*
- *de céder le plateau de coupe John Deere largeur de coupe 1M80 mulching avec bras et cardan pour 1500 € à l'entreprise BOUTILLON,*
- *de sortir le matériel de l'actif,*
- *d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à l'encaissement,*
- *d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.*

7/12-07-2017 VENTE DU TRACTEUR CASE DE LA COMMUNE A LA COMMUNE DE VERNON

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- *décide de vendre ce matériel à la commune de Vernon pour 7000 € TTC,*
- *décide de sortir le matériel de l'actif,*
- *d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à l'encaissement,*
- *autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.*

8/12-07-2017 ACQUISITION DE PARCELLES A MR ET MME JACQUES JOLLY POUR L'EURO SYMBOLIQUE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- *approuve l'acquisition pour l'euro symbolique des parcelles cadastrées D279-D281-D283-D287 et D 285 appartenant à Monsieur et Madame Jacques JOLLY domiciliés à la Périnère à DIENNE,*

- autorise M. le Maire à signer l'acte notarié et tous les autres documents liés à cette acquisition.

9/12-07-2017 DROIT DE PRIORITE DELEGUE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLEES DU CLAIN

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- donne délégation à Monsieur le Maire pour le droit de priorité à la communauté de communes Des Vallées du Clain sous réserve de pouvoir acquérir à l'avenir auprès d'elle 16000 m² de terrain sur la base du prix fixé par la DGFIP.

10/12-07-2017 DESIGNATION D'UN REPRESENTANT TITULAIRE ET D'UN REPRESENTANT SUPPLEANT EN COMMISSION TERRITORIALE D'ENERGIE PAR LES 225 COMMUNES HORS COMMUNAUTE URBAINE DE GRAND POITIERS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne ses représentants pour siéger au sein de la Commission Territoriale d'Energie du Syndicat ENERGIES VIENNE, à savoir :

- représentant CTE titulaire : Mr Yann MEHEUX-DRIANO
- représentant CTE suppléant : Mr Jean-François NEVEU

11/12-07-2017 DISSOLUTION DE VIENNE SERVICES

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et voté décide :

- d'approuver la dissolution de Vienne Services ainsi que le transfert intégral de ses missions, de son personnel, de ses actifs et passifs au profit de l'Agence Technique Départementale/Agence des Territoires de la Vienne au 1er janvier 2018.

12/12-07-2017 ADOPTION DES NOUVEAUX STATUTS DE L'ATD

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 13 VOIX POUR et 2 ABSTENTIONS décide :

- d'approuver la modification des statuts de l'Agence Technique Départementale telle que proposée.

13/12-07-2017 PRISE EN CHARGE DES ANIMAUX ERRANTS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 13 VOIX POUR et 2 ABSTENTIONS accepte :

- les propositions faites par Mr le Maire.

14/12-07-2017 : HABILITATION A MONSIEUR LE MAIRE A AGIR EN JUSTICE POUR LE COMPTE DE LA COMMUNE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- *d'autoriser Monsieur le Maire à intenter des actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle.*

15/12-07-2017 AUTORISATION D'ENCAISSEMENT D'UN CHEQUE DE LA MACIF

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- *d'autoriser Monsieur le Maire à encaisser le chèque pour la somme de 858.92 €.*

16/12-07-2017 PRIX DU PANNEAU LUMINEUX

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- *d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à l'acquisition du panneau pour 28 455.40 € HT.*

La séance est levée à 23h55